



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe d'assistant de service social

Session 2024

Rapport du jury

Présidente : Mme YASSA Sonia Cheffe de mission auprès du secrétariat général de région académique Nouvelle Aquitaine

1 - Les conditions d'accès :

Les assistants de service social sont recrutés par voie de concours sur titre. Les candidats doivent remplir les conditions prévues au code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6 pour avoir droit au titre et pouvoir d'exercer l'activité d'assistant de service social.

2 – Les missions :

Les textes suivants détaillent les missions des assistants de service social :

- La circulaire du 16 décembre 2021 s'intéresse plus particulièrement aux missions du service social du personnel
- La circulaire du 22 mars 2017 développe les missions du service social en faveur des élèves
- La circulaire du 3 février 2014 concerne les missions du service social étudiants (CROUS)

3 – L'épreuve du concours :

Le jury a un rôle sélectif en vue de l'attribution de places limitées, les candidats sont évalués les uns par rapport aux autres. Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, les décisions sont prises de façon collégiale par le jury.

Le concours externe comprend une épreuve orale qui consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 30 mn.

Le candidat doit débiter par un exposé de 10 mn, sur sa formation, son expérience professionnelle et sur sa motivation et/ou son projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury, qui est destiné à apprécier la motivation, les qualités de réflexion des candidats, les connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des assistants de service social de l'éducation nationale.

Pour conduire cet entretien le jury dispose d'un dossier constitué par les candidats comportant une note sur les emplois, les stages qu'ils ont effectués.

Le dossier ne constitue pas une épreuve puisqu'il n'est pas noté. Par contre il convient de le rédiger avec soin car il est le premier contact avec le jury et il peut être utilisé comme base de l'entretien.

Certains candidats ont fait le choix de transmettre un document surement réalisé à d'autres fins, qui par conséquence, est un peu à côté des attendus.

4 – Les statistiques 2024 :

Candidats :

| Inscrits | Présents | Admis sur liste principale | Inscrits sur liste complémentaire |
|----------|----------|----------------------------|-----------------------------------|
| 21 | 16 | 6 | 3 |

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Moyenne générale de l'épreuve : 11.59/20

Note la plus haute : 18,50/20

Note la plus basse : 6/20

Seuil d'admission liste principale : 16/20.

5 – Observations et recommandations du jury :

L'exposé du candidat :

Il est nécessaire que l'exposé soit préparé et qu'il soit de qualité tant sur la forme que sur le fond.

Les candidats doivent porter une attention particulière à la gestion du temps de manière à respecter le délai d'une durée de 10 minutes maximum. Dans une logique d'équité de traitement, le jury a été systématiquement garant de limiter la présentation lorsque cette dernière allait au-delà du temps imparti.

Le métier d'assistant de service social implique une bonne capacité de communication, il est donc proscrit un oral totalement improvisé ou un exposé appris par cœur, qui n'auront tous les deux que le risque de stresser le candidat et de montrer une candidature peu crédible ou vu de la nécessaire sélection des candidats.

Les candidats retenus aux concours sont ceux qui ont un oral, fluide mais montrant une structure. L'annonce d'un plan est aussi très appréciée car cela montre une rigueur dans le discours.

Toutes les expériences professionnelles sont valorisables dans la mesure où elles montrent au jury la plus-value que le candidat est en mesure d'apporter à l'institution. La mise en exergue de compétences acquises par ailleurs peut être un plus si elles s'accompagnent d'une motivation réelle pour les missions.

Sur le fond, cet oral doit valoriser le parcours du candidat, mettre en valeur les compétences acquises et la capacité à réinvestir ces compétences au service de l'éducation nationale dans le champ des missions attendues par l'assistant de service social à l'éducation nationale (élèves, personnels, étudiants).

La discussion avec le jury :

Cette épreuve est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel de l'assistant de service social.

Sachant que le nombre de postes était limité, il est évident que les candidats qui ont pu mettre en valeur leur connaissance de l'environnement professionnel a constitué un point positif supplémentaire.

Les candidats ont été interrogés sur les missions de l'assistant de service social en milieu scolaire et les différentes instances existantes au sein de l'Éducation nationale.

Ils ont pu être mis en situation par les jurys afin d'évaluer leur posture professionnelle dans les établissements scolaires.

Les très bons candidats ont pu démontrer une réelle motivation à entrer à l'éducation nationale notamment à travers les valeurs du système éducatif, sachant inscrire leurs interventions au service de l'élève, de sa famille et au service de l'institution.

Cette épreuve peut s'apparenter à un entretien d'embauche. Les membres du jury se demandent souvent s'ils aimeraient travailler avec le candidat, si sa motivation, sa manière de se comporter, les valeurs que le candidat véhicule, sont en phase avec les attentes de l'institution.

Les candidats les plus en difficultés sont ceux ayant une vision approximative du rôle de l'assistant de service social en établissement scolaire, ainsi qu'une réelle méconnaissance de l'organisation d'un EPLE.

Le jury invite les candidats qui ne sont jamais intervenus en établissement scolaire à rencontrer un assistant de service social en fonction, ceci aura pour intérêt de confirmer ou d'infirmer la volonté de postuler à ce concours.

Il est à noter que des mises en situation ont pu mettre en difficultés certains jeunes professionnels qui n'étaient pas très au clair avec les urgences auxquelles les ASS de l'éducation nationale peuvent être confrontés et par conséquent, pas au clair avec la posture à adopter et les procédures à mettre en place.

Il est toutefois intéressant de constater que la maîtrise des notions de partage d'information à caractère secret est acquise pour beaucoup des candidats, et ceci dans le strict respect de l'éthique et de la déontologie de travail social.

Une expérience à l'éducation nationale est un atout indéniable, toutefois, il n'est pas non plus le gage d'une réussite assurée au concours.

Ce concours a été très sélectif, il est à noter qu'au-delà de la connaissance de l'environnement professionnel mais aussi des missions de l'ASS scolaire, ce qui a fait la différence a été l'implication et la motivation du candidat.

6 -Conclusion :

Le jury a apprécié la qualité des prestations de nombreux candidats qui se sont préparés avec beaucoup de sérieux.